Échillais
Au Cœur de Rochefort-Océan

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace notamment l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et le versement des salaires des agents de la collectivité.

La section d'investissement regroupe les dépenses liées à des acquisitions de matériels durables, à de nouveaux travaux ou projets ainsi que les recettes telles que les subventions et les emprunts.

Résultat global

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global positif de 874 583,16 €, se décomposant comme suit :

Fonctionnement	484 409,30 €
Investissement	390 173,86 €
Résultat	874 583,16 €

Exécution du Budget – CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 896 361,99	G	2 380 771,29
	Section d'investissement	B	1 229 169,50	H	1 545 311,48
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	74 031,88
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 125 531,49	= G+H+I+J	4 000 114,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	702 291,00	L	236 655,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	702 291,00	= K+L	236 655,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 896 361,99	= G+I+K	2 380 771,29
	Section d'investissement	= B+D+F	1 931 460,50	= H+J+L	1 855 998,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 827 822,49	= G+H+I+J+K+L	4 236 769,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 702 291,00	L 236 655,00
102	EGLISE	7 262,00	
105	CANTINE	1 100,00	
13	Subventions d'investissement reçues		236 655,00
201	ESPACE CINERAIRE	18 715,00	
68	MAIRIE	525 428,00	
82	VOIRIE RESEAUX	149 786,00	

I. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

L'excédent de fonctionnement constaté est de 484 409,30 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes d'exploitation, des concours de l'État et des recettes fiscales. Les recettes s'élèvent à 2 380 771,29 €.

CHAPITRE 013 : Il est constitué des remboursements des indemnités journalières des personnels en arrêt de travail.

CHAPITRE 70 : Il concerne les produits des services du domaine et de ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire, les concessions de cimetière, la location des salles.

CHAPITRE 73 : Il s'agit des impôts et taxes

Evolution de l'ensemble des impôts et taxes (2014 – 2019) :

Libellé	*Réalisé 2014*	*Réalisé 2015*	*Réalisé 2016*	*Réalisé 2017*	*Réalisé 2018*	*Réalisé 2019*
Impôts et taxes	**1 050 037,00**	**1 109 791,00**	**1 134 092,00**	**1 178 876,00**	**1 220 602,00**	**1 276 491,00**
Taxes foncières et d'habitation	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00	1 220 602,00	1 276 491,00

En 2020, 80 % des ménages ne paieront plus le taxe d'habitation sur leur résidence principale.
.

CHAPITRES 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)

Mais également les aides pour les emplois aidés versées par l'Etat.

Évolution de l'ensemble des dotations d'Echillais (2014-2019)

ARTICLE	*Libellé*	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
7411	Dotation forfaitaire	393 907,00	355 156,00	316 972,00	297 978,00	302 060,00	300 697,00
74121	Dotation de solidarité rurale	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00	192 389,00	198 478,00
74127	Dotation nationale de péréquation	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00	39 649,00	39 259,00
	Totaux	**577 744,00**	**554 827,00**	**522 278,00**	**523 959,00**	**534 098,00**	**538 434,00**

CHAPITRE 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante, notamment la location de bâtiments.

CHAPITRE 77 : constitue des remboursements divers.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2019, elles se sont élevées à 1 856 784,82 €.

CHAPITRE 011 : Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services. Les principales sont : l'eau, l'électricité, le chauffage, le carburant, l'alimentation pour le restaurant scolaire, les fournitures administratives et scolaires, les frais d'affranchissements, les fournitures de travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts et taxes, les primes d'assurances, les contrats de maintenances...

Le montant des charges à caractère général a atteint 445 831,64 € en 2019.

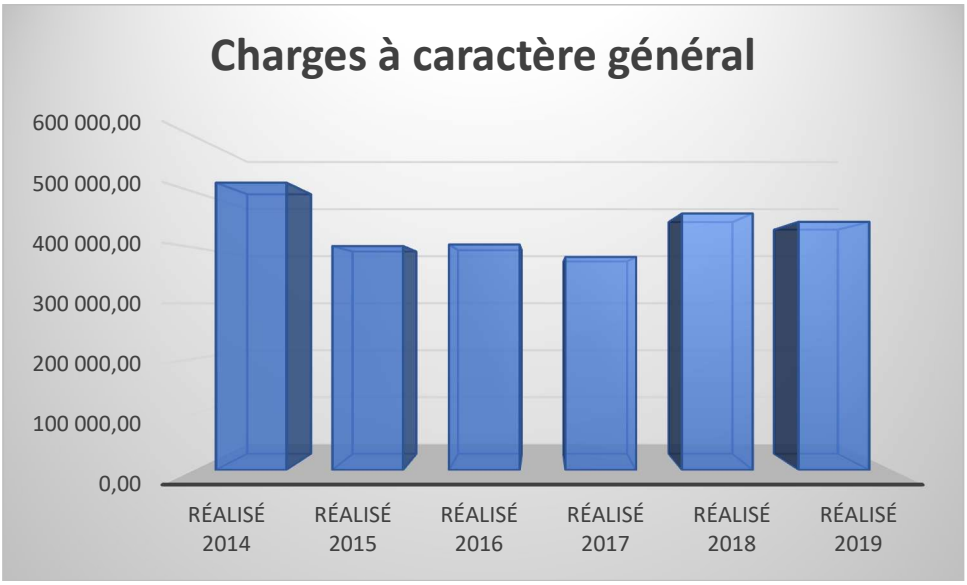

Entretien de voiries

Des travaux de voiries ont été réalisés à hauteur de 26 727,02 €. Ils ont été constitués en la réalisation de marquage au sol, taille d'arbres, ainsi que du point à temps sur des chemins ruraux.

CHAPITRE 012 : Il s'agit de l'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges, cotisations...)

Évolution des dépenses de personnel (2014-2019)

Libellé	*Réalisé 2014*	*Réalisé 2015*	*Réalisé 2016*	*Réalisé 2017*	*Réalisé 2018*	*Réalisé 2019*
Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39	964 684,15	1 029 471,54

CHAPITRE 65 : Ce sont les dépenses liées aux versements des indemnités et cotisations des élus, versement au SDIS, participation au SEJI, subventions aux associations.

- **Participation au SDIS**

La contribution au service d'incendie et de secours et les attributions de compensation

La compétence SDIS a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) entraînant une modification du calcul des attributions de compensation. Par conséquent, les communes devraient supporter les hausses de cette contribution limitées à 10% par an et sur une période de lissage de 10 ans maximum. La CARO, quant à elle, supportera les hausses de la contribution liées à l'inflation et à la modification du mode de calcul.

Incidences sur les attributions de compensation (2014-2019)

Libellé	*Réalisé 2014*	*Réalisé 2015*	*Réalisé 2016*	*Réalisé 2017*	*Réalisé 2018*	*Réalisé 2019*
Attribution de compensation	128 187,13	128 187,13	128 187,13	90 720,82	48 671,56	508,07

Ce qui se traduit pour la mairie d'Echillais, à partir de 2020, au reversement d'une somme calculée en fonction des critères mentionnés ci-dessus.

- **Participation au SEJI** (Service Enfance Jeunesse Intercommunal)

La participation au SEJI pour l'année 2019 était de 185 904,00 €. Pour 2018 elle s'élevait à 178 801,00 €.

CHAPITRE 66 : Ce sont essentiellement les remboursements d'intérêts des emprunts en cours.

CHAPITRE 042 : Il s'agit des amortissements fixés pour certains biens, par délibération n°125 du 21 novembre 2018

2. Section d'investissement

La section d'investissement a dégagé, pour 2019, un excédent de 390 173,86 €.

2.1 Recettes d'investissement

Le résultat 2018 de la section de fonctionnement, pour un montant de 448 017,15 € a été affecté en totalité à la section d'investissement.

Les principales recettes ont été les suivantes :

CHAPITRE 10 : Stock et réserves FCTVA, Taxe d'aménagement. Il comptabilise :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2018 pour un montant de 448 017,15 €,
- Le versement du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 33 210 ;31 € €,
- La Taxe d'Aménagement à hauteur de 81 731,06 €.

CHAPITRE 13 : il regroupe les subventions d'investissement, notamment :

- Subvention de l'Etat par le fonds de développement à hauteur de 29 647,18 € pour les travaux de réhabilitation de la mairie sur un montant total obtenu : 98 823,00 €
- Le conseil départemental pour un total de 28 605.96 € pour des travaux aux écoles, la rénovation d'un chemin piéton entre les écoles et ville d'Envert,
- Les amendes de police : pour la réalisation des travaux rue des ouches 2ème tranche : 20 000,00 €,
- Le fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à hauteur de 14 882,00 €, pour la réalisation de travaux de la 1ère tranche rue des ouches

CHAPITRE 16 : réalisation d'un emprunt à hauteur de 800 000,00 € pour les travaux de réhabilitation de la mairie et de ses annexes.

CHAPITRE 040 : Correspondant à des amortissements et comptabilisation des ventes de biens.

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisés en 2019 par la collectivité sont les suivantes :

Opérations	*Désignation*	*Réalise*	*Subventions perçues*	*Emprunts*
102	EGLISE	4 832,00		
103	BATIMENTS SCOLAIRES	81 943,71	8 605,96	
105	CANTINE	55 046,98		
106	FOYER	472,50		
108	ATELIERS	2 346,00		
115	ENVIRONNEMENT	22 138,80		
118	TERRAINS	5 072,46		
201	ESPACE CINERAIRE	13 188,60		
300	SALLE DE SPORTS	306,00		
312	LOCAUX ASSOCIATIONS	5 143,20		
87	TERRRAIN FOOTBALL	0,00		
88	MAIRIE	651 532,39	29 647,18	800 000,00
92	VOIRIE RESEAUX	44 646,99	20 000,00	
99	ZAC DE LA TOURASSE (ZONE D'HABITAT)	0,00		
*NI	Non individualisé	64 773,78		
*OF	Op. financière	277 726,09		
	Total Général	**1 229 169,50**	**58 253,14**	**800 000,00**

III. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 3 111 840 € en 2014 contre 3 039 405 € en 2019. La commune a fait le choix de ne pas souscrire d'emprunt en 2017 et 2018. Un emprunt de 800 000 € a été contracté auprès de la Banque Postale en 2019 en vue de la réhabilitation de la mairie.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31/12	3 111 839	3 243 640	3 043 440	2 783 472	2 516 440	3 039 405
Montant emprunté	632 000	333 120.33	500 000	0	0	802 451.22
Annuité en capital de la dette	221 327	241 248	700 307	259 968	267 031	277 035
Intérêts de la dette	95 528	107 268	107 624	90 526	83 804	79 669
Taux d'en-dettement (encours dette/RRF)	1,49	1,48	1,37	1,23	1,11	1,35
Nombre d'années pour le désendettement	13,18	8,14	7,86	6,05	7,68	8,34

IV. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat de la section de fonctionnement, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2019, il serait de 8,34 années.

V. Niveau des taux d'imposition

Le produit des 3 taxes

En 2019, le produit des 3 taxes locales atteint 1 276 491,00 € et représente 53.97 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 357,06 € par habitant

Part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement :

Libellé	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*
Atténuations de charges	64 276,42	84 236,98	47 609,01	22 128,48	41 763,55	56 496,70
Produits des services, domaine et ventes diverses	155 205,33	159 244,44	195 230,93	201 873,19	188 959,12	173 462,23
Taxes foncières et d'habitation	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00	1 224 195,00	1 276 491,00
Produit des 3 taxes /recettes reélles de fonctionnement en %	48,14	48,05	48,43	48,54	52,35	53,97
Total recettes réelles de fonctinnement	**2 181 232,72**	**2 309 524,28**	**2 341 665,42**	**2 428 630,24**	**2 338 640,75**	**2 365 248,74**

VI. <u>Effectif de la collectivité</u>

- **par catégorie**

Evolution et structure des effectifs

		Au 31/12/2019	Taux
Nombre d'agents		32	100,00%
dont	Titulaires/stagiaires	27	84,38%
	Contractuels	2	6,25%
	Emplois aidés	1	3,30%
	Agents remplaçants	2	6,25%

- **Évolution de la masse salariale**

Les charges de personnel ont progressé de 6,71591733 % en 2019 pour les raisons suivantes :

- Recrutement de contractuels pour le remplacement de personnel en arrêt maladie
- avancement dans la carrière des agents (échelon ou grade)
- la hausse des cotisations sociales :
- la mise en place du RIFSEEP sur l'année complète en 2019 :

VII. **BUDGET CCAS**

Le résultat de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement est déficitaire de 1 427,38 €. Cependant le résultat global reste excédentaire grâce au report positif de l'année 2018 d'un montant de 4 511,60 €, soit un excédent de 3 024,32 € pour l'année 2019.

Les principales dépenses sont :

- Le repas de séniors : 5 242,51 €
- Les aides aux familles en difficultés : 991,55 €
- Subvention versée aux associations caritatives : 1 710,00 €

Les principales recettes :

- Excédent de fonctionnement 2018 :4 511,60 €
- Subvention du budget de la commune : 6 500,00 €

Conclusion

La commune d'Echillais continue de maîtriser ses finances tout en étant attentive aux impératifs de son développement. Elle s'efforce toujours de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.

Au travers le développement et les actions menées sur le territoire, la commune d'Echillais, 4ème commune de par sa population sur les 25 que composent la Communauté d'Agglomération "Rochefort-Océan", restera attentive à son positionnement au sein de l'intercommunalité.